

Guide d'accès à l'état parcellaire

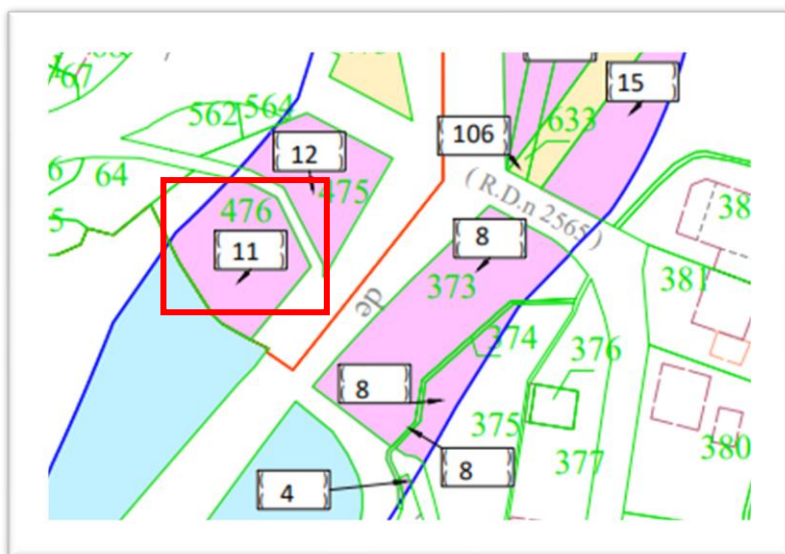
ETAPE 1 : Consulter les plans du dossier parcellaire

ETAPE 2 : Situer votre parcelle sur la planche

ETAPE 3 : Votre numéro de parcelle, en vert, est identifié par un N° de référence pour accéder à l'état parcellaire

Exemple de lecture :

TITRE : Extrait de plan planche 5/5 de la commune de Saint-Martin-Vésubie



➔ La parcelle N° 476 porte la référence 11 à l'état parcellaire.

ETAPE 4 : Ce numéro d'état parcellaire permet d'accéder aux informations suivantes :

- Propriétaire(s)
- Référence(s) cadastrale(s)
- Superficie totale de la parcelle, emprise à acquérir par la Métropole, surface délaissée après le projet

n° du P.P.	Noms, Prénoms d'après la matrice cadastrale	Noms, Prénoms, état-civil des propriétaires réels ou présumés tels	Lieudit	Nature selon matrice	CADASTRE AVANT EXPROPRIATION			Emprise		Surface délaissée (surface restante après projet)	
					Section	N°	Contenance m²	N°	Surface m²	N°	Surface m²
11	<u>Propriétaire</u>										
<p>ORIGINE DE PROPRIÉTÉ</p>											